

Mémoire
Du Groupe actions solutions pauvreté (GASP)
Au Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale (MESS)
Dans le cadre des consultations publiques en matière de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale
du Gouvernement du Québec

Déposé le 28 janvier 2016

« Vers une politique globale de lutte à la pauvreté et à
l'exclusion sociale »

TABLE DES MATIÈRES

1. Le Groupe Actions Solutions Pauvreté (GASP)	3
2. Situation de pauvreté de la population québécoise	3
3. PAGESIS 2010-2015 : Leviers et défis	5
3.1. Leviers du PAGESIS en Haute-Yamaska	5
3.1.1. Mobilisation et concertation	5
3.1.2. État de la situation	5
3.1.3. Adoption du Plan d'action en Haute-Yamaska	5
3.1.4. Impact structurant	6
3.1.5. Avantage des projets concertés intégrés à un plan d'action	7
3.2. Défis du PAGESIS en Haute-Yamaska	7
3.2.1. Un plan d'action retardé et bousculé	7
3.2.2. Des balises du PAGESIS confrontées aux priorités locales	8
3.2.3. Impact du financement ponctuel à court terme	9
3.2.4. Des plans d'action ponctuels se succèdent	11
3.2.5. L'effet « diachylon » de l'action régionale	11
3.2.6. Des actions régionales camouflant l'inaction nationale	12
3.2.7. Incohérence des interventions gouvernementales	12
4. Recommandations	13
4.1. Élaborer une politique globale en matière de lutte à la pauvreté	13
4.2. Investir à long terme à la mission des organismes communautaires	14
4.3. Investir dans des mesures s'attaquant aux causes de la pauvreté	14
4.4. Agir en cohérence de manière latérale en cohérence avec la loi 112	15
4.5. Recommandations sur les modalités locales des futurs plans d'action	15
5. Conclusion	16

1. Le Groupe Actions Solutions Pauvreté (GASP)

Le [Groupe Actions Solutions Pauvreté \(GASP\)](#) est une table de concertation intersectorielle qui s'est donné le mandat de mettre en commun les forces de tous les partenaires dans la recherche d'actions et de solutions concrètes aux problèmes de pauvreté vécus par plusieurs membres de notre communauté. Il représente plus d'une quarantaine d'organisations communautaires et institutionnels ainsi que des citoyens de la Haute-Yamaska et compte les trois paliers politiques à titre de membres associés.

Le GASP soutient le développement d'outils et de stratégies en fonction notamment des grands axes suivants : la sécurité alimentaire, le logement social et l'habitation, l'itinérance, l'éducation et la sensibilisation.

Le GASP a été identifié par le Triumvirat sur le territoire de la Haute-Yamaska à titre de concertation reconnue pour mener à bien la démarche du Plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) issu du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS) 2010-2015. Ayant joué un rôle proactif dans celle-ci, nous avons été les premiers témoins des leviers et des défis qui y sont liés sur notre territoire.

Dans un objectif de bonifier les futures actions gouvernementales liées à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, nous exposerons dans les pages suivantes les leviers et les défis liés au PARSIS. Bien que le PARSIS ait agi comme un levier important, des défis de taille sont à prévoir pour assurer la continuité des stratégies identifiées.

2. Situation de pauvreté de la population québécoise

Dans son cahier de consultation publique général, le Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale laisse sous-entendre que la situation de pauvreté demeure dans l'ensemble relativement stable.

Sur le terrain, les organismes communautaires de Granby notent quant à eux un appauvrissement de la population s'observant par une diversification des visages de l'itinérance et de la pauvreté. Ceux-ci remarquent davantage de demandes provenant des femmes, des travailleurs, des familles et des personnes issues des milieux ruraux. Ils observent également une augmentation des problèmes de toxicomanie et de santé mentale.

Les organismes communautaires œuvrant auprès des personnes démunies ont essuyé des hausses importantes des demandes ces dernières années. À titre d'exemple, le Partage Notre-Dame témoigne d'une hausse annuelle de 15% des demandes d'aide alimentaire entre 2011 et 2015 et SOS Dépannage une hausse annuelle d'environ 20% des demandes de dépannage alimentaire depuis 2011.

Nous tenons à rappeler que « le pourcentage des familles locataires consacrant plus de 30% de leurs revenus au logement a grimpé de 28% à 36%, de 1981 à 2006, selon le Bureau de la statistique du Québec. Depuis 30 ans, le revenu des familles les plus pauvres - les 10% les moins nanties - a fait du sur-place, même si ces familles travaillent presque 15% de plus, soit l'équivalent de 8 semaines additionnelles par année. Mais la situation est encore plus décourageante pour les familles à faibles et moyens revenus: elles gagnent 10% de moins, alors qu'elles travaillent 13% de plus. Les familles de la classe moyenne supérieure sont celles qui ont augmenté le plus le nombre d'heures consacrées au travail (+15,5%), ce qui leur a permis d'améliorer leurs gains... mais seulement de 6%. En fait, seules les familles les plus riches - les 10% les mieux nanties - sont réellement gagnantes. Elles gagnent 24% de plus, tout en travaillant 5,7% moins d'heures. »¹

Par ailleurs, les organismes de notre territoire notent une complexification des démarches d'accès à l'aide de dernier recours. Les modifications à l'aide sociale des dernières années ont contribué à restreindre l'accès à un service qui doit être considéré comme un droit collectif. Sur le terrain, des interventions aux personnes ayant besoin de l'aide sociale ont dû être développées afin d'éviter qu'elles ne se découragent et que leur situation ne se détériore. Ainsi, en un an seulement, 200 accompagnements ont été réalisés à Granby par le service de soutien à l'aide sociale développé au Partage Notre-Dame. Celui-ci est en situation très précaire depuis la fin des subventions du PARSIS. Si d'un côté, le Gouvernement du Québec voit une majoration des revenus des bénéficiaires de l'aide sociale, de l'autre les organismes notent une difficulté de plus en plus grande à avoir recours à ce programme.

Nous tenons à rappeler qu'un chèque de dernier recours de 616\$ permet de combler seulement la moitié des besoins de base. Avec un tel revenu, les prestataires ne peuvent survivre sans le soutien des services d'aide alimentaire. Les organismes offrant ces services deviennent une nécessité.

Cependant, nous appuyons l'analyse gouvernementale inscrite au Cahier d'appel de mémoires de cette présente consultation stipulant que « [Le taux de faible revenu] demeure très préoccupant pour les personnes seules, qui comptent pour presque la moitié des personnes en situation de pauvreté et qui ont également tendance à être les plus pauvres parmi les pauvres. »²

Le revenu des personnes seules devrait faire l'objet d'une priorité du troisième plan national de lutte à la pauvreté.

¹ <http://affaires.lapresse.ca/economie/canada/201105/13/01-4399274-ecart-entre-riches-et-pauvres-le-fosse-se-creuse.php>

² http://www.mess.gouv.qc.ca/consultation_pauvrete/

3. PAGESIS 2010-2015 : Leviers et défis

3.1. Leviers du PAGESIS en Haute-Yamaska

3.1.1. Mobilisation et concertation

Localement en Haute-Yamaska, le Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGESIS), a permis de mobiliser une trentaine d'acteurs de différents secteurs autour d'une démarche de priorisation des besoins en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

La concertation entourant l'adoption du plan d'action a favorisé une identification optimale des besoins et des priorités. L'exercice a permis d'établir de manière démocratique la manière dont les sommes allaient être investies et a contribué à une plus grande appropriation des réponses à privilégier sur notre territoire pour combattre la pauvreté.

3.1.2. État de la situation

La première phase de la démarche liée au Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGESIS) consistait à dresser un [Portrait de situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans la MRC de la Haute-Yamaska](#).

Ce portrait a été validé en concertation élargie, à laquelle une attention particulière a été portée quant à la représentation des municipalités rurales.

Les participants ont identifié les quatre priorités suivantes sur le territoire :

1. Itinérance, pauvreté et exclusion sociale.
2. Logement.
3. Sécurité alimentaire.
4. Éducation.

3.1.3. Adoption du Plan d'action en Haute-Yamaska

La concertation reconnue localement a mandaté à des sous-comités sectoriels de proposer des stratégies et des moyens afin que le GASP et le Triumvirat présentent un plan d'action balancé pour validation à une rencontre ultérieure. Ainsi, quatre sous-comités se sont formés pour préciser chacune des orientations.

Les recommandations des sous-comités ont été accueillies avec succès et le [Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale en Haute-Yamaska](#) (PAGESIS) fut adopté le 6 février 2014, puis officiellement entériné par le Conseil d'administration de la CRÉ Montérégie-est le 4 avril 2014. La mise en œuvre de la majorité des projets a débuté à l'été 2014. Le GASP a assuré un suivi des projets lors des Assemblées des membres tout au long du processus. Il a également produit un

rapport synthèse (en ligne sur le site du GASP dès le 20 février en [cliquant ici](#)) détaillant la démarche réalisée à travers le PARSIS en Haute-Yamaska.

3.1.4. Impact structurant

L'objectif de ce mémoire étant d'alimenter les travaux ministériels en vue d'un troisième plan de lutte à la pauvreté à l'échelle provinciale, ce document ne présente pas une liste exhaustive des projets financés mais veut plutôt en exposer l'impact dans la communauté et formuler quelques recommandations afin de bonifier l'intervention gouvernementale. Le plan d'action est disponible en cliquant sur le lien hypertexte suivant : [Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale en Haute-Yamaska](#).

Plusieurs des projets financés avec le PARSIS en Haute-Yamaska ont eu un effet levier dans la communauté. Le projet de **développement du jardinage urbain**, porté par la Ferme héritage Miner, a été un réel levier afin de se doter d'une vision d'ensemble des stratégies d'intervention en la matière mais a également permis de trouver des engagements d'autres acteurs, telles que les municipalités, afin d'appuyer le déploiement à long terme.

La **recherche sur les locataires à faible revenu** en Haute-Yamaska menée par L'ACEF Montérégie-est en collaboration avec différents acteurs du territoire a permis de préciser leurs besoins tout en proposant des interventions pertinentes à développer localement. Le Groupe action logement-habitation (GAL-H) s'est engagé à y donner suites en mobilisant les différents groupes sur les recommandations du rapport.

Le projet d'**harmonisation de la dynamique partenariale du travail de rue** en Haute-Yamaska a également eu un effet levier. La communauté peut désormais compter sur une nouvelle structure concertée et proactive, se nommant « Impact de rue ». Les organismes qui gèrent le travail de rue ne travaillent désormais plus en silo. Cette nouvelle structure s'est dotée d'un plan d'action visant à faire reconnaître et harmoniser la pratique à long terme.

La mise sur pied de **services de fiducie volontaire et de soutien à l'aide sociale** a outillé l'organisme Partage Notre-Dame pour améliorer l'accompagnement des personnes ayant des défis avec l'aide de dernier recours ou avec la gestion de leur budget. De nouvelles collaborations ont été tissées avec d'autres organismes et regroupements de défense des droits.

Le **projet Porte-clés** qui visait à outiller les parents à l'aide de **moyens alternatifs pour favoriser la réussite éducative** des personnes vulnérables a été évalué avec grand succès et a fait émerger un engagement plus large de la communauté autour de la persévérance scolaire.

Les projets de **cuisines collectives et d'ateliers culinaires** ont permis d'étendre les services des Cuisines collectives de la Montérégie au sein de municipalités qui n'avaient pas encore été rejointes par ce type d'intervention, notamment en secteur rural et de développer des partenariats avec des organismes communautaires.

Le projet d'ateliers culinaires, ciblé par la CRÉ Montérégie-est dans le cadre d'une **analyse différenciée selon le sexe (ADS)**, a permis de discerner des préoccupations différenciées selon le sexe des participants et d'identifier des recommandations afin d'intégrer ce type d'analyse à travers les différentes étapes d'un projet d'intervention. L'importance de bien connaître les besoins et spécificités propres à chaque sexe, de proposer des projets qui mettent en action les hommes et les femmes selon leurs différences et de se questionner sur les différences sexuées à travers les modes d'interventions sont des éléments qui seront partagés au sein des concertations locales afin de sensibiliser les organismes à l'ADS.

En résumé, notre collectivité a accompli de grandes avancées avec un montant de 307 000\$, dont plusieurs vont perdurer dans le temps. Cela démontre la capacité des localités et des organismes à identifier leurs propres besoins et des interventions à déployer mais également la pertinence des enveloppes gouvernementales qui sont les outils pragmatiques pour y répondre.

3.1.5. Avantage des projets concertés intégrés à un plan d'action

Établir les priorités sur le territoire de manière concertée a été, selon nous, un facteur important de réussite. L'approche concertée garantit une cohésion optimale des ressources du milieu en les amenant à s'entendre plutôt que d'être en compétition.

Définir les stratégies d'action de manière intégrée dans un plan d'action a permis d'accroître la cohérence des actions posées.

Nous avons exposé ici l'effet levier du plan d'action régional de lutte à la pauvreté sur notre territoire qui en démontre sa raison d'être. Cependant, plusieurs considérations méritent d'être apportées dans l'analyse globale de la dernière démarche du PAGSIS.

3.2. Défis du PSIS en Haute-Yamaska

Plusieurs défis ont été révélés dans le cadre de la démarche du PARSIS en Haute-Yamaska. Ceux-ci représentent un héritage précieux dans le cadre des consultations visant à bonifier les interventions gouvernementales en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

3.2.1. Un plan d'action retardé et bousculé

Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS) qui s'est terminé récemment devait couvrir la période de 2010 à 2015. Concrètement, les actions ont été financées sur une période beaucoup plus courte, soit de mai 2014 à fin 2015 ou environ un an et demi seulement. La lourdeur administrative associée à la démarche proposée a généré des retards considérables ayant eu un impact sur le choix des interventions à privilégier, et ceci au détriment de projets qui auraient été plus porteurs pour les personnes vivant en situation de pauvreté.

Par ailleurs, en raison du retard lié à la démarche, bon nombre d'acteurs locaux se sont dits bousculés par les délais proposés. Par exemple, un consultant engagé par la CRÉ Montérégie-est

avait pour mandat de concerter le milieu afin de dresser un portrait des besoins du territoire. Cette rencontre a été orchestrée avec des délais trop serrés afin que tous puissent y participer. Par ailleurs, il a fallu attendre en fin 2013 pour connaître les balises en vue d'élaborer le plan d'action supralocal et par la suite les délais étaient très serrés pour dépenser les sommes de manière optimale.

3.2.2. Des balises du PARSIS confrontées aux priorités locales

Redondance des démarches d'identification des besoins et des priorités

Nous avons noté une redondance des interventions visant à dresser un portrait de la situation locale. Un consultant engagé par la CRÉ Montérégie-est a rencontré les acteurs du milieu en 2013 pour dresser un portrait des besoins, puis dans le cadre du PARSIS, un portrait de la situation était à produire afin de déterminer les priorités. Il s'est écoulé plus d'un an et demi entre ces deux consultations. Par ailleurs, notre milieu jouit d'une concertation active en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale dont un mandat majeur est d'analyser les besoins locaux et de les prioriser. Deux consultations ont été organisées pour identifier les besoins et les priorités alors que notre territoire détenait déjà suffisamment de connaissances pour déterminer ses priorités. L'application des processus d'analyse des besoins devrait varier selon l'état d'avancement des régions pour éviter de « brûler » les forces vives du milieu.

Critère de pérennisation : un impact mitigé

Malgré qu'un critère important de sélection du PARSIS consiste à la pérennité des projets après les subventions, beaucoup de projets vont perdurer avec grande difficulté et d'autres n'auront tout simplement pas les ressources pour pouvoir en assurer la continuité. Ceci témoigne de la pertinence d'investir collectivement dans la lutte à la pauvreté de manière continue. La grille apparaissant au point 3.2.3. fait état du manque à gagner pour que les organismes porteurs puissent maintenir les services après les subventions. Autant nous pouvons nous féliciter de l'impact de certains projets, autant nous pouvons nous inquiéter de la perte ou de la diminution des services développés dans un très court terme.

En matière d'intervention auprès des personnes vulnérables ou en situation de désaffiliation sociale, la notion d'accompagnement devient une priorité. Accompagner une population fragilisée nécessite d'engager des intervenants compétents et appelle donc à des investissements permanents. Les projets qui éprouveront le moins de défi quant à leur poursuite sont ceux qui ont rejoints moins directement ces personnes. Ainsi, il serait préférable de financer les projets en s'assurant de la continuité de financement des projets ou encore de retirer le critère de la pérennité. Si le PARSIS n'avait pas intégré ce critère, la communauté aurait fort probablement ciblé des projets d'aide plus directs, répondant selon nous à la cible du plan d'action : les personnes vulnérables elles-mêmes.

Critère visant à financer des projets novateurs : un casse-tête pour les organismes

L'impossibilité de financer des projets liés à la mission de l'organisme porteur a plusieurs conséquences néfastes, notamment en générant de la perte de temps et de productivité liés à la conception d'un nouveau projet alors que ceux qui existent, souvent évalués positivement, sont précaires ou compromis à moyen terme en raison de la faiblesse de l'indexation du financement des organismes. L'obligation de présenter des projets novateurs devient ainsi un casse-tête pour les organismes qui souhaitent agir sur un champ d'intervention dont il est expert et se porte souvent en contradiction avec les besoins priorités visant la consolidation des projets en cours.

3.2.3. Impact du financement ponctuel à court terme

Des neuf projets financés avec le PARSIS en Haute-Yamaska, sept posent plusieurs défis, en grande partie sur le plan financier, et ce malgré les critères liés à la pérennisation des projets. Seulement deux projets n'anticipent aucun défi à relever, ceux-ci s'étant conclus par un rapport de recherche et des outils d'intervention qui seront utiles pour plusieurs années.

Bien qu'une expertise ait été développée par des organismes et intervenants du milieu à travers le financement de plusieurs projets, nous notons que les projets d'intervention directe écoperont davantage de la fin du financement puisque les organismes n'ont pas les ressources pour assurer la continuité des services. Paradoxalement, ce sont les projets qui ont aidé de manière plus directe la principale cible du plan d'action : les personnes vivant en situation de pauvreté elles-mêmes.

La grille suivante expose la nature des défis les plus importants par projet et les sommes nécessaires pour en assurer leur continuité.

Projets et défis	Besoins financiers
<p>Projet 1 - Fiducie volontaire et recherche action de soutien à l'aide sociale</p> <p><u>Défis</u> Diminution de l'offre de service d'intervention pour la fiducie volontaire et le soutien à l'aide sociale. Risque de diminuer de moitié, ce qui représenterait environ 320 besoins d'interventions non répondus pour un an.</p> <p><u>Besoins</u> Un intervenant pour assurer le maintien du service</p>	70 000\$/an
<p>Projet 2- Accès aux services dans le cadre du travail de rue</p> <p><u>Défis</u></p>	

<p>Service non pérennisé. Perte d'environ 200 accompagnements auprès de plus de cent personnes.</p> <p><u>Besoins</u> Budget d'accompagnement vers des services spécialisés</p>	15 000 \$/an
<p>Projet 3 - Harmonisation du travail de rue en Haute-Yamaska</p> <p><u>Défis</u> Assurer une coordination d'Impact de rue à long terme Le rapport a identifié une série de défis afin de mieux harmoniser a pratique.</p> <p><u>Besoins</u> Assurer une coordination d'Impact de rue Uniformisation des outils statistiques Stratégie de rétention des travailleuses de rue (uniformiser et bonifier les conditions</p>	15 000\$/an 2 500\$ (non récurrent) 7 500\$/an
<p>Projet 4 - Atelier culinaire pour les personnes vivant en situation ou à risque d'itinérance</p> <p><u>Défis</u> Assurer une continuité du service sera impossible sans financement récurrent.</p> <p><u>Besoins</u> Embauche d'un cuisinier/animateur et achats de nourriture</p>	50 000\$/an
<p>Projet 5 - Développement de l'agriculture urbaine en Haute-Yamaska</p> <p><u>Défis</u> Perte d'une intervenante pour l'animation pour transférer les connaissances en jardinage, favoriser a cohésion sociale et la coordination de l'ensemble des jardins. Volonté des acteurs à travailler de concert avec la ville afin d'intégrer des objectifs d'agriculture urbaine dans les documents de planification mais absence de groupe porteur ou coordonnateur. Les gestionnaires des jardins n'ont plus de budget pour l'achat des semences et du matériel de jardinage.</p> <p><u>Besoins</u> Intervenant pour l'animation des jardins. Intervenant pour coordonner les travaux d'intégration stratégique de l'agriculture urbaine et de proximité. Budget pour les semences et le matériel liés aux jardins développés.</p>	5 000\$/an 15 000\$/an 15 000\$/an
<p>Projet 6 - Atelier culinaire - apprendre à cuisiner au fils des récoltes</p> <p><u>Défis</u> Assurer une continuité du service sera impossible sans financement récurrent.</p> <p><u>Besoins</u> Embauche d'un cuisinier/animateur</p>	8 000\$/an
<p>Projet 7 - Recherche-action sur les problématiques vécues par les locataires</p> <p><u>Aucun défi</u></p>	0
<p>Projet 8 - Soutien pour la recherche et le maintien au logement</p> <p><u>Aucun défi</u></p>	0

Projet 9 – Ateliers Porte-clés	
<u>Défis</u> Sans financement, le projet ne peut être offert. Après l'évaluation, des entreprises ont financés la poursuite jusqu'en juin 2016. Aucun engagement par la suite. Perte anticipée de 2 écoles défavorisées, 80 ateliers, 20 enfants en septembre 2016.	
<u>Besoins</u> Intervenante pour accompagner les familles	45 000\$
Total des besoins de financement récurrents	255 500\$
Total des besoins de financement non-récurrents	2 500\$

Un montant annuel récurrent d'environ 255 000\$ serait nécessaire au prolongement des projets démarrés avec le PARSIS.

Il est dommage de constater que le troisième plan national de lutte à la pauvreté ne succède pas à celui qui vient de prendre fin et que les instances gouvernementales n'aient pas amorcé cette réflexion en amont en envisageant dans le budget 2014 les sommes nécessaires pour planifier le 3^e plan et dans les budgets suivants pour assurer une continuité de la volonté provinciale.

3.2.4. Des plans d'action ponctuels se succèdent

Quand on porte attention sur les deux derniers plans d'actions provinciaux de lutte à la pauvreté, on peut avoir l'impression que les deux plans se sont succédés, le premier de 2005 à 2010 et le second de 2010-2015. Dans la réalité, le deuxième n'a offert aucune possibilité de continuité des services mis en place par le premier plan puisque plusieurs années se sont écoulées entre eux-ci avant de recevoir localement les enveloppes. Alors que ce deuxième plan d'action est déjà terminé, nous déplorons que les modalités et orientations du troisième ne soient pas encore définies. Plusieurs interventions mises sur pied avec le PARSIS ne pourront perdurer faute de financement.

Chaque plan d'action national implique un investissement important des acteurs du milieu en temps afin de réfléchir mais également de mettre sur pied des interventions. Étant donné que le troisième plan d'action n'offrira pas la chance de continuer certains projets, nous craignons que ce travail soit à recommencer dans quelques mois ou dans quelques années. Penser la lutte à la pauvreté d'une manière permanente aurait pour avantage d'engendrer des économies importantes à l'échelle nationale en évitant de continuellement mettre sur pied des ressources ponctuelles.

Agir de manière cohérente en matière d'intervention sociale et de lutte à la pauvreté est très difficile à envisager uniquement avec des plans d'action ponctuels.

3.2.5. L'effet « diachylon » de l'action régionale

Le mandat du PAGESIS 2010-2015 fut de mobiliser les régions dans la lutte à la pauvreté. Lorsque le Comité régional de concertation de lutte à la pauvreté en Montérégie-est (CRC.LP.ME) a défini les balises régionales du PARSIS, un constat important a été dégagé par les membres : le PARSIS ne pourra agir que sur les conséquences de la pauvreté, les causes de la pauvreté étant liées

davantage aux champs de compétences provinciales. Selon le Centre d'Étude sur la pauvreté et l'exclusion, « une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit se pencher non seulement sur la pauvreté, sur les inégalités et l'exclusion, mais également sur leurs causes et leurs conséquences » (CEPE, 2009, Prendre la mesure de la pauvreté, p. 12).

À nos yeux, l'intervention gouvernementale qui mise en grande partie sur l'intervention locale ne permet pas de travailler sur les causes réelles. Lutter contre la pauvreté doit passer par une hausse du revenu des moins nantis, soit au-dessus du seuil de faible revenu collectivement convenu, un meilleur accès aux services d'intervention et une meilleure répartition des richesses.

Le gouvernement provincial détient les champs de compétences privilégiés pour agir sur ces causes de manière globale (revenu, accès aux services, logement, éducation, accès à l'éducation et à l'emploi, etc.).

3.2.6. Des actions régionales camouflant l'inaction nationale

Le PAGSIS 2010-2015 s'est articulé autour d'une volonté d'impliquer les régions afin de combattre la pauvreté. L'intervention régionale ou locale a pourtant un effet limité sur les causes de la pauvreté. Une intervention gouvernementale intégrée dans un plan d'action doit impliquer les différents paliers décisionnels (villes, MRC, régions, ministères).

Il nous apparaît surprenant que les plans d'action gouvernementaux de lutte à la pauvreté n'impliquent pas d'actions nationale au sein des différents Ministères.

Avec les 7 milliards \$ investis de 2010 à 2015, le gouvernement aurait pu agir sur les causes de la pauvreté à l'échelle nationale telles que le revenu des moins nantis ou le logement social, par exemple.

3.2.7. Incohérence des interventions gouvernementales

Pour terminer la section des défis, il apparaît incohérent que le gouvernement se targue, d'un côté, de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et que, de l'autre, il agisse en contribuant à détériorer les conditions de vie de la population vulnérable. Nous exposons ci-dessous quelques exemples de mesures gouvernementales instaurées depuis 2010 et leur impact.

Mesures	Impacts
<p>Modifications de l'aide sociale et aux mesures d'employabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coupures de 211 M \$ à l'aide sociale. • 70 des 277 CLE du Québec fermés d'ici 2016. • Abolition du supplément pour retour au travail; • Accès plus restreint au Programme d'aide et d'accompagnement social; 	<ul style="list-style-type: none"> • Restriction de l'accès à l'aide sociale • Éloignement de certains agents du CLE • Délais de réponses plus longs des agents des CLE. Tout délai d'attente d'une allocation de dernier recours devient un véritable casse-tête pour les demandeurs. • Diminution de l'accompagnement vers l'emploi pour les franges les plus vulnérables de la population.

<ul style="list-style-type: none"> • Resserrement des règles concernant les voyages à l'étranger; • Révision du calcul de la prestation selon la valeur de la résidence; • Resserrement des règles sur le partage du logement; • Limitation aux prestations pour les « fraudeurs » de l'aide sociale; • Suppression du Supplément pour le retour au travail. • Arrêt du Programme Alternative Jeunesse. • PAAS-ACTION amputé de 12,5%, de 16 à 14 M\$. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des tarifs d'Hydro-Québec de près de 9% d'augmentation entre 2010 et 2015. Hausse moyenne annuelle de la facture d'électricité de 88 \$ (7,33 \$ par mois) pour une famille de taille moyenne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Hausses plus difficiles à compenser pour les plus démunis. • 53 000 débranchements en 2015
Faible hausse du revenu minimum et de l'aide de dernier recours	<ul style="list-style-type: none"> • Ne compense pas les hausses du coût de la vie. • Appauvrissement global des plus démunis, notamment des personnes seules.
Coupages de 1500 unités de logements sociaux sur 3000.	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets en Haute-Yamaska font du sur place (projet de 96 unités de logements sociaux, projet de coopérative d'habitation La Passerelle retardés).
Automobile <ul style="list-style-type: none"> • Les primes d'assurance auto augmenteront de 20 \$ par voiture dès janvier 2015. • Hausse du prix de l'essence d'environ 2 cents en raison de l'inclusion, dès janvier 2015 • Hausse annuelle de 125 \$, en tenant compte d'une consommation de 60 litres par véhicule par semaine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Hausses plus difficiles à compenser pour les plus démunis.

4. Recommandations

Penser la lutte à la pauvreté d'une manière permanente aurait pour avantage d'engendrer des économies importantes à l'échelle nationale en évitant de continuellement mettre sur pied des ressources ponctuelles, tout en permettant de prévenir des coûts importants liés à la santé, aux services sociaux, à la justice et à la sécurité.

Au terme de notre analyse de la dernière démarche visant la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, nous identifions certaines recommandations qui, nous le souhaitons, seront considérées dans les futures stratégies gouvernementales.

4.1. Élaborer une politique globale en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale

Voici les avantages d'une telle politique :

- ✓ Une vision globale reconnaissant les droits fondamentaux des personnes vivant en situation de pauvreté.
- ✓ Une priorisation par le gouvernement qui entraîne un véritable leadership en la matière.
- ✓ Une harmonisation entre les actions des différents champs de compétence gouvernementaux (santé et services sociaux, santé publique, réadaptation, transport, habitation, urbanisme, justice, sécurité publique, immigration, emploi et solidarité sociale, jeunesse, etc.).
- ✓ Le caractère structurel de certaines interventions qui doivent s'inscrire dans la durée, notamment en matière de logement social, de revenu, d'accès aux services et de sensibilisation.

4.2. Investir à long terme à la mission des organismes communautaires

Investir à long terme à la mission des organismes communautaires plutôt que ponctuellement, par tranche de cinq ans, permettrait d'éviter les irritants suivants :

- ✓ Délais terrains entre chaque plan d'action gouvernemental
- ✓ Temps et énergie de penser à de nouvelles actions cadrant dans la rigidité des critères alors que celles financées par les derniers plans d'action ont été évaluées positivement
- ✓ Trous de services liés à la fin des ententes de financement par projet, ce qui engendre une perte d'efficacité et d'expertises

4.3. Investir dans des mesures s'attaquant aux causes de la pauvreté

En ce sens, le GASP appuie les revendications du Collectif pour un Québec sans pauvreté :

- ✓ Le rehaussement des protections publiques pour assurer à toutes et tous un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013).
- ✓ La fixation du salaire minimum à au moins 13,37 \$ l'heure (2015) et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.
- ✓ La réduction des inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches.
- ✓ La mise en place d'une campagne sociétale visant à changer les mentalités et à contrer les mythes sur la pauvreté et les préjugés envers les personnes qui la vivent.
- ✓ L'amélioration continue de l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.

Également, le GASP recommande d'agir sur les sphères d'intervention suivantes :

- ✓ Augmenter les prestations d'aide sociale, retirer les catégories de contraintes à l'emploi et éviter toute modification visant l'obligation à l'emploi (workfare)
- ✓ Rehausser le revenu des personnes seules
- ✓ Investir massivement dans le logement social
- ✓ Donner des moyens suffisants à Politique en itinérance
- ✓ Rehausser les organismes communautaires à 225 millions \$
- ✓ Augmenter les impôts des plus riches et des grandes entreprises
- ✓ Investir dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et les et dans les interventions d'accompagnement à l'emploi

4.4. Agir en cohérence de manière latérale en cohérence avec la loi 112 visant à éliminer la pauvreté

- ✓ Éviter les mesures d'austérité ayant un impact sur les gens vulnérables
- ✓ Ne pas adopter la loi 70 sur l'aide sociale
- ✓ Éviter toute hausse de tarifs des services publics et de taxes, toute mesure fiscale ou autre susceptible d'avoir un impact sur le budget des moins nantis

4.5. Recommandations sur les modalités locales des futurs plans d'action

Dans l'éventualité où les recommandations sur la stratégie nationale de lutte à la pauvreté ci-dessus ne seraient pas priorisées, nous tenons également à formuler certaines considérations quant aux modalités locales des futures stratégies.

Nous recommandons de prévoir au prochain budget des enveloppes afin d'assurer la continuité des services développés et de planifier les prochains plans d'action à plus long terme afin d'éviter les délais d'application.

Nous recommandons de laisser à la concertation reconnue de décider de la pertinence ou non de mener une démarche d'identification des priorités territoriales en lui fournissant, le cas échéant, les ressources financières pour procéder à cette analyse.

Nous recommandons que les prochaines stratégies locales de lutte à la pauvreté s'inspirent de la démarche de concertation par la réalisation d'un plan d'action.

Nous recommandons d'accorder une plus grande importance au financement d'interventions directes aux personnes vulnérables que d'instaurer des critères administratifs tels que ceux liés à la pérennité des actions ou de prioriser des projets novateurs.

Nous recommandons de financer la mission des organismes communautaires en plus grande difficulté plutôt que de financer des projets ponctuels. Ces organismes devraient être identifiés en concertation.

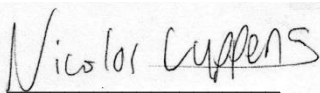
5. Conclusion

Nous sommes heureux de pouvoir offrir notre expertise dans le cadre des consultations publiques liées aux interventions nationales en matière de lutte à la pauvreté.

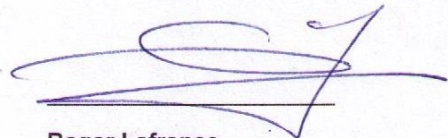
Nous profitons également de l'occasion pour réitérer que nous nous opposons au projet de loi 70 qui mettrait en place Objectif Emploi. Ce programme qui vise à obliger les premiers demandeurs d'aide sociale à participer à un « plan d'intégration à l'emploi » et à accepter tout emploi jugé « convenable » n'est pas une solution pour lutter contre la pauvreté. Couper les prestations de personnes qui sont loin de couvrir leurs besoins de base est tout simplement inacceptable. Nous croyons que ce projet de loi va l'encontre d'un plan d'action qui permettrait de réellement lutter contre la pauvreté.

En souhaitant que le prochain plan d'action gouvernemental contre la pauvreté et l'exclusion sociale rapproche significativement les personnes en situation de pauvreté de la sortie de la pauvreté.

Nos sincères salutations à l'équipe chargée de cette présente consultation,



Nicolas Luppens
Coordonnateur du GASP



Roger Lafrance
Président